

DEPARTEMENT
HAUTE-SAVOIE

République Française

CANTON DU MONT-BLANC
CHAMONIX-MONT-BLANC

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE
CHAMONIX-MONT-BLANC

ARRETE DU MAIRE

Objet : Restriction de circulation

Le Maire de la Commune de CHAMONIX MONT-BLANC,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L 2213.1 et suivants,

Vu l'avis favorable du Directeur des Services Techniques Municipaux,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation des piétons à l'occasion des travaux de sécurisation contre les chutes de blocs pour le projet de la nouvelle télécabine de la mer de glace par l'entreprise ACROBTP.

Considérant le danger que représente pour les piétons la réalisation de ces travaux.

Considérant la nécessité de procéder à la mise en œuvre de toutes les dispositions nécessaires à la sécurité sur le sentier du Signal et le sentier d'accès à la mer de glace via les échelles.

ARRETE

Fermeture du sentier d'accès à la mer de glace (via les échelles)

Du 30 Septembre au 03 Décembre 2021

Article 1 -La circulation est interdite aux piétons sur le sentier d'accès à la mer de glace via les échelles (échelles comprises).

Article 2 -La circulation sera ponctuellement interdite aux piétons sur le sentier du signal, des vigies munies de moyens de communication seront disposées sur le chemin et devront stopper le flux d'usagers lors des phases de travaux.

Article 3 - La mise en place de la signalisation de la fermeture, des déviations ainsi que leurs maintenances seront assurées par le service des Pistes et Sentiers de la Communauté de Communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc. L'entreprise qui réalise les travaux est chargée de la signalisation et de la sécurisation au droit du chantier.

Article 4 - Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux, le Service de la Police Municipale, les Services de la Gendarmerie, et tous les agents de la Force Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CHAMONIX-MONT-BLANC, le :

Pour le Maire,
Éric FOURNIER



7 SEP. 2021

**ARRETE DE FERMETURE DU SENTIER
DU SIGNAL FORBES ET DU SENTIER D'ACCES AUX
ECHELLES DE LA MER DE GLACE
DU 27/09/2021 AU 03/12/2021**

